

UNITED NATIONS

Group of Experts on
Geographical Names

Fourteenth Session
Geneva, 17-26 May 1989

WORKING PAPER

No.82
24 May 1989

Agenda item 5

RAPPORT DU MAROC
(Délégation du Maroc)

La normalisation des noms géographiques constitue un véritable creuset où se côtoient bon nombre de facteurs socio-culturels qui autorisent une approche à toutes les questions posées par la toponymie. C'est aussi une prospection ouverte qui, par l'observance d'une méthodologie scientifique déterminée, aboutit à des normes d'exploitation rationalisées. C'est donc une recherche ^{dans} l'impact spatio-temporel de la géographie sur l'histoire et dans les mouvements civilisationnels qui en ont découlé par rapport à la naissance des noms des entités géographiques. Ceci implique nécessairement l'appréhension des aspects entre autres linguistique et phonétique ^{ainsi} que la translittération du toponyme et sa configuration graphique codifiée dans le support cartographique, considéré à juste titre comme base indispensable à tout développement économique et social.

C'est à ce titre que la Commission Nationale de Toponymie s'est attelée de prime abord à une action de sensibilisation et de vulgarisation, tant au niveau des pouvoirs publics qu'à celui des utilisateurs réels et potentiels. Ceci s'est concrétisé par l'organisation des conférences, de séminaires et de débats médiatiques.

Ainsi, les efforts déployés dans ce domaine par la Commission Nationale de Toponymie, depuis la 5^{ème} conférence des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques tenue à Montréal en 1987 (Canada) se résument dans les activités suivantes :

I.- Au niveau national

La Commission Nationale de Toponymie a étudié les possibilités pratiques de collaboration avec les départements des Universités en matière de recherche et des études approfondies sur les noms géographiques,

(memoire de 2^e cycle, thèse de 3^eme cycle) . Cette collaboration contribuera également à l'efficacité et à la célérité de la vulgarisation , vu la couverture de la majorité des wilayas et provinces du Royaume par ces établissements .

En collaboration avec l'académie du Royaume, elle a aussi participé d'une façon active à l'étude du projet d'élaboration d'un glossaire géographique et historique des villes du Royaume du Maroc .

De part leur tâche de collecter les toponymes sur le terrain, des techniciens chargés de cette opération pour les besoins cartographiques assurent d'une façon directe la sensibilisation des autorités locales et des habitants à travers tout le Maroc .

Il est à signaler que le Gouvernement du Royaume du Maroc a donné son aval pour la création ^{du} ~~du~~ centre régional arabe pour les levés topographiques et hydrographiques, qui a été proposé par le Groupe d'Experts lors de la réunion d'Aman (Jordanie) en 1985 .

II.- Au niveau international

Pour assurer le suivi de l'évolution scientifique et le développement technologique dans le domaine de la toponymie , la Commission a toujours veillé à participer d'une manière active aux manifestations internationales ayant trait à ce domaine . C'est ainsi qu'elle a pris part au stage de formation sur les Noms Géographiques Organisé par les Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement du Quebec en Août 1988 à Quebec (Canada) , au profit des pays francophones d'Afrique .

Au titre de la Coopération avec les institutions spécialisées du Gouvernement du Canada, un stage de formation en toponymie a été organisé

au sein de la Commission de Toponymie de Quebec au profit d'un cadre marocain. Le programme de travail a été consacré à l'étude des possibilités d'établir un répertoire National de Toponymie et ce à partir des états justificatifs des noms et des cartes existantes d'une part et de constituer une banque de données toponymiques et d'exploiter les logiciels mis en place par la Commission de Toponymie de Quebec d'autre part .

Les noms géographiques constituent un élément important du patrimoine culturel , social et économique d'une nation . Dans le but de les normaliser à fin de sauvegarder l'authenticité de ce patrimoine sacré , nous invitons tous les pays qui n'ont pas encore créer une autorité toponymique , à la constituer dans les meilleurs délais . Car outre cette tâche , elle sera chargée de coordonner les efforts pour traiter toutes les questions posées directement ou indirectement par les toponymes appelés à figurer sur les documents officiels . De la même manière cette autorité assurera les contacts avec les organismes étrangers et internationaux concernés par la normalisation des noms géographiques , et en particulier avec les instances de l'organisation des Nations Unies qui s'en occupent .